

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE
LE 24 OCTOBRE 2018 A 19h 30**

Sont présents:

Madame Ève Drouin, messieurs Alain Desrosiers, Yvon Forget, Pierre Guyon, Alain Durand, siégeant sous la présidence de monsieur Denis Huberdeau.

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Est Absent : Madame Annie Houle.

Il est proposé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que monsieur Denis Huberdeau est nommé président de cette réunion.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Pierre Guyon et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 22 AOÛT 2018

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, et unanimement résolu que le rapport du 22 août 2018 est accepté tel que rédigé.

DEMANDE DE MONSIEUR STÉPHANE TESSIER

Considérant la demande de monsieur Stéphane Tessier relativement à l'implantation d'une brasserie artisanale à l'intérieur d'un bâtiment accessoire;

Considérant que ce type d'usage n'est pas autorisé dans le règlement de zonage actuellement en vigueur;

Considérant que ce type d'usage est conforme au schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée du Richelieu;

Considérant que l'acceptation de cette demande doit se faire avec une modification de l'actuel règlement de zonage;

Il est proposé par monsieur Alain Durand, et unanimement résolu, que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

DEMANDE À LA CPTAQ; JEAN-FRANCOIS ROY

Considérant la demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec de monsieur Jean-Francois Roy et madame Linda Plouffe relativement à l'aliénation et au lotissement de la propriété du lot 5 310353;

Considérant les détails de la demande préparée par monsieur Gaétan Villeneuve, agronome;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation;

Considérant que cette demande ne cause aucun préjudice à l'agriculture;

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, et majoritairement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

Monsieur Pierre Guyon n'est pas favorable à cette demande considérant que ce morcellement causera une perte de superficie cultivable ainsi que de la proximité de quelques résidences.

PRÉSENTATION DU NOUVEAU PLAN D'ENSEMBLE PRÉLIMINAIRE DU FUTUR DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Considérant le dépôt d'un plan d'ensemble préliminaire du futur développement résidentiel de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu par les deux propriétaires du secteur à développer;

Considérant qu'il s'agit du dernier secteur à développer à l'intérieur de l'actuel périmètre d'urbanisation;

Considérant que ce secteur est assujetti à la réglementation sur les plans d'aménagement d'ensemble;

Considérant que les promoteurs nous informent qu'ils sont maintenant en accord à respecter les dimensions minimales des futurs lots tels

Il est proposé par monsieur Denis Huberdeau et unanimement résolu que les membres du comité prennent connaissance de ce plan préliminaire et feront leurs recommandations lors de prochaines réunions du comité.

LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Denis Huberdeau, et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h45

Yvon Tardy
Secrétaire du comité et
Directeur des services techniques

Denis Huberdeau
Président